

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

<p>PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA MISE A JOUR DU SCHEMA DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LOUÉ</p>
--

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° du A2013-151 du 7 novembre 2013, une enquête publique aura lieu en mairie de Loué pendant 35 jours consécutifs du mercredi 4 décembre 2013 au mardi 7 janvier 2014 inclus sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil Municipal du 11 Juillet 2013.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a pour volonté compte tenu des évolutions récentes du contexte local et du nouveau cadre réglementaire, le remplacement du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1982.

Les objectifs et orientations générales du projet de Plan Local d'Urbanisme sont articulés autour de quatre axes. Maîtriser l'urbanisation et la concentrer dans le centre-bourg. Conforter le cadre de vie communal. Conforter l'activité économique, pilier de l'équilibre territorial de la commune. Préserver les paysages et protéger l'environnement.

Les pièces du dossier ainsi que deux registres d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant 35 jours consécutifs, du 4 novembre 2013 au 7 janvier 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf les jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en mairie, Rue du Colonel Donaldson - 72540 LOUÉ, qui les annexera aux registres.

Le présent dossier d'enquête sur le Plan Local d'Urbanisme ne comprend pas d'évaluation environnementale, ni d'avis de l'autorité environnementale.

M. René MÉNIER, retraité de la CRAM, commissaire enquêteur titulaire, a été désigné par M. Le Président du Tribunal Administratif de Nantes, siégera à la mairie où toutes les observations devront lui être adressées. M. Pierre REVAUX, sapeur-pompier en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recueillera, en personne, toutes les observations du public en mairie de Loué les jours et heures ci-après ;

- Le mercredi 04 décembre 2013 de 14h30 à 17h30.
- Le lundi 09 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le mardi 17 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le samedi 21 décembre 2013 de 9h à 12h.
- Le mardi 07 janvier 2014 de 9h à 12h.

Le rapport, les conclusions, l'avis motivé du commissaire enquêteur et l'ensemble des pièces du dossier seront transmis à M. le Maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet du Département de la Sarthe et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Après la procédure d'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme et la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Loué.

L'adresse internet sur laquelle peuvent être visibles les informations relatives à cette enquête publique est la suivante : <http://www.ville-loue.fr/>

Le public ne pourra pas communiquer ses observations par voie électronique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus en mairie et mis à la disposition du public. Ils seront publiés sur le site internet (<http://www.ville-loue.fr/>) de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.